

COMPTES RENDUS
COMMISSION PARITAIRE DE PILOTAGE
DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Réunion du mardi 29 novembre 2022

La Présidente, Mme Laurence GRANDJEAN, ouvre la séance à l'heure prévue 10h 00. Elle présente les participants en présentiel et distanciel et donne lecture des pouvoirs accordés.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 (sous réserve)

L'approbation est reportée à la prochaine séance.

2) Communications de la Présidente

La Présidente fait part de deux communications :

⇒ Première communication :

Suite aux décisions actées lors de la séance du 26 octobre dernier (augmentation des cotisations), les opérateurs ont paramétré leurs systèmes d'information. Pour les actifs, les services RH ont été destinataires d'une note explicative. En ce qui concerne les anciens salariés, les opérateurs adresseront une information comprenant la grille des cotisations en décembre.

⇒ Deuxième communication :

MUROS va fusionner avec IDENTITE MUTUELLE au 1^{er} janvier 2023. Le nom Muros demeure. L'outil est identique ainsi que les process de gestion.

3) Présentation des résultats prévisionnels au 31 octobre 2022

La Présidente indique que le P/C des actifs est passé de 109,5 en septembre 2022 à 109,7 en octobre 2022 et celui des anciens salariés de 107,4 à 107,1 sur la même période.

M. François GOUZY présente le détail des tableaux.

4) Présentation des comptes de résultat prévisionnels 2022 pour l'ensemble du régime par l'apériteur et commentaires de l'actuaire

M. François GOUZY (AESIO) donne la parole à M. Thomas SENNE qui présente les chiffres en distanciel.

En ce qui concerne le régime des actifs, le déficit est évalué à 13 496 640 € ramené à 13 876 640 € après alimentation du fonds de solidarité, dont 95% soit 13 182 808 € sera prélevé sur la réserve générale. Cette dernière s'établit à 17 083 766 € à la fin 2022 et les P/C à 109,94.

Pour le régime des anciens salariés, le déficit prévisionnel est arrêté à 7 351 595 € ramené à 7 551 595 € après alimentation du fonds de solidarité, dont 95% soit 7 174 015 € prélevé sur la réserve générale. Cette dernière est égale à - 5 430 273 € en fin d'exercice et le P/C à 107,32.

M. Franck DUCLOS (Cabinet ACTENSE) intervient pour commenter le rapport d'audit des comptes prévisionnels établis par l'apériteur.

5) Présentation du PLFSS pour l'année 2023

Ce point est présenté par M. Franck DUCLOS.

Le PLFSS 2023 global, après passage en commission de l'Assemblée Nationale, est fixé à - 7,2 Mds €. L'ONDAM 2023 est établi à 244,1 Mds € contre 245,9 Mds € en 2022.

Le projet de loi prévoit un transfert de 150 M€ de l'AMO à l'AMC, pointe la prévention comme objectif stratégique avec l'instauration de rendez-vous prévention, prévoit de reconquérir du temps médical sur tout le territoire ainsi que des mesures de lutte contre la fraude.

6) Bilan de gestion 2021 des assureurs

Ce point est présenté par Mme Nicole BOZIO (AESIO).

La population protégée est de 387 882 personnes dont AESIO mutuelle 192 146 (49,5%), AGR2R Prévoyance 93 816 (24,2%), Malakoff Humanis 101 920 (26,3%).

208 999 appels téléphoniques ont été traités en 2021 par les trois assureurs concernant les prestations (65%), les affiliations (31%) et les cotisations (4%).

Le taux de décroché annuel est de 99,88% et le taux de noémisation annuel est de 95,72% (données consolidées 3 assureurs).

Les réclamations pour les trois assureurs se chiffrent à 5243 dossiers.

7) Bilan 2021 de la Commission du Fonds de solidarité

Ce point est présenté par Mme Nicole BOZIO (AESIO).

Le fonds de salariés présente un solde au 31/12/2021 de 122 446 € représentant 288 dossiers sur 376 présentés dont 67% pour le domaine dentaire.

Celui des anciens salariés dispose d'un solde de 332 491 € au 31/12/2021 pour 133 dossiers acceptés pour 308 présentés dont 89% pour le dentaire.

8) Présentation des services existant en matière de prévention.

Ce point est présenté par Mme Julie Cointre.

Le fonds de solidarité des régimes ne participe pas, actuellement, au financement d'action de prévention. Cela ne signifie pas pour autant qu'aucune action de prévention n'est déployée. Les trois assureurs sont amenés à mettre en œuvre, ponctuellement et localement, des actions de prévention, dans le cadre de leur offre de service respective, à la demande d'organismes locaux, sur des thématiques ciblées (addictions, sommeil et rythme de vie, gestion du stress, préparation à la retraite...).

9) Calendrier 2023 des séances de la CPP : décision de la CPP

Le calendrier proposé :

Mercredi 25 janvier, mercredi 22 février, mercredi 29 mars, mercredi 26 avril, mercredi 31 mai, mardi 27 juin, mercredi 27 septembre, mercredi 25 octobre, mercredi 29 novembre, mercredi 12 décembre, est retenu.

10) Questions diverses

Pas de question.

La réunion du 14 décembre 2022 est annulée.

La séance est levée à 12h15.

Patrick YVROUD



1. The first part of the document is a list of names and titles.

2. The second part of the document is a list of names and titles.